

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5991**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Perruquier maquilleur plasticien

Nouvel intitulé : Maquilleur perruquier plasticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Atelier du griffon	Directeur, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le perruquier maquilleur plasticien (ou la perruquière maquilleuse plasticienne) crée et réalise les maquillages, les coiffures et les perruques d'après des maquettes réalisées par le décorateur, le metteur en scène ou le costumier, mais également pour une clientèle privée, dans un contexte esthétique de soins personnels. De plus, il (elle) entretient les perruques et les postiches : lavage, dégraissage, réparation, stockage etc...

Les activités principales sont :

1° Dans le cadre du spectacle :

- conception, réalisation et transformation complète d'un visage à partir du maquillage de la coiffure et des perruques jusqu'aux effets spéciaux (fabrication de prothèses)
- réalisation de maquettes de maquillage et de coiffure
- coordination de sa création et de son travail avec les impératifs de la mise en scène, des décors, des costumes, du lieu de tournage, et des impératifs des techniciens de la lumière et de la photographie
- choix et utilisation des matériaux et choix et application des processus de fabrication
- adaptation de la coiffure, du maquillage ou des prothèses en fonction de la morphologie de la personne et du personnage envisagé

2° Dans le cadre esthétique des soins personnels :

- choix et utilisation des matériaux et choix et application du processus de fabrication en fonction du problème médical ou esthétique à résoudre et du budget envisagé
- adaptation de la coiffure, du maquillage ou des prothèses au visage en fonction des spécificités médicales et esthétiques de la personne
- entretien de relations de confiance et confidentielles avec les personnes

Maîtrise la connaissance scientifique et l'utilisation des produits, du matériel et des matériaux spécifiques utilisés pour la réalisation de maquillages, de coiffures artistiques, de fabrication de perruques et postiches et d'effets spéciaux Maîtrise les techniques de réalisation du maquillage, de la coiffure artistique, de la fabrication de perruques et postiches et des effets spéciaux

Exprime un sens artistique affirmé et atteste d'une grande habileté manuelle

Adapte la production à la demande du client et du marché

Fait preuve de créativité

Maîtrise l'organisation et le bon fonctionnement d'une équipe, la gestion des stocks et du budget

Respecte scrupuleusement les règles d'hygiène et de sécurité liées à la profession

Prouve une adaptabilité et une facilité d'intégration au sein d'une équipe répondant aux exigences du milieu professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Spectacles vivants : Opéras, Théâtres, Festivals, Cirques Productions cinématographiques, télévisuelles, publicitaires et presses

Associations - P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) liées aux métiers du spectacle et / ou de la photographie, de l'esthétique et / ou de la coiffure

Salons de coiffure, d'esthétique.

- Perruquier maquilleur plasticien - Chef perruquier maquilleur
- Chef maquilleur
- Chef perruquier
- Responsable maquillage perruque
- Technicien du spectacle maquillage perruque effets spéciaux
- Make-up artist

- Collaborateur(trice) de coiffeur(euse) ou d'esthéticien(ienne)
- Chef d'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1501 : Coiffure et maquillage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 4 composantes: Maquillage, Coiffure artistique, Réalisation de perruques et postiches, Effets spéciaux.

1° Après un parcours de formation, la certification est globale sur les 4 composantes.

Les modalités d'évaluation se composent de :

* d'épreuves écrites en contrôle continu, portant sur les connaissances historiques du maquillage, de la coiffure artistique et des perruques, la connaissance scientifique et chimique des produits, la connaissance des corrections à apporter à un visage par le maquillage, la coiffure artistique et les effets spéciaux, la connaissance de la colorimétrie et l'élaboration de figurines, dessins et maquettes.

- épreuves pratiques (comptant pour 2/3 de l'évaluation finale) comprenant :

* une mise en situation réelle pour la réalisation de maquillages, coiffures artistiques, coiffures historiques sur perruque et sur tête et effets spéciaux,

* la réalisation de perruques et postiches,

* la réalisation d'un masque.

- synthèse comprenant :

* la réalisation d'un book et les comptes rendus du travail réalisé lors des stages en entreprise et en centre de formation.

2° Après une candidature par VAE :

La validation s'appuie sur les 4 composantes

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Présidente : directrice de l'école Membres : tous professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Perruquier maquilleur plasticien, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 personnes en moyenne.

Autres sources d'information :

www.atelierdugriffon.com

<http://www.atelierdugriffon.com>

Lieu(x) de certification :

12, place Rambaud 69001 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Atelier du Griffon Lyon

Historique de la certification :

Certification suivante : Maquilleur perruquier plasticien